COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THUILLEY-AUX-GROSEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Laurence BROQUERIE, Maire.

Convocation du 14/03/2025

Etaient présents : Laurence BROQUERIE, Pauline BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX
Absentes excusée : Gabrielle HENRY
Absents non-excusés : Stéphane PIERI, Thomas WECKERING
Secrétaire de séance : Amélie PEROUX

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 06/02/2025,
- Compte de gestion 2024 EAU,
- Compte administratif 2024 EAU,
- Affectation des résultats 2024 EAU,
- Compte de gestion 2024 COMMUNE,
- Compte administratif 2024 COMMUNE,
- Affectation des résultats 2024 COMMUNE,
- Budget primitif 2025 COMMUNE,
- Vote des taux de taxes locales,
- Fongibilité des crédits
- Subventions 2025,
- Subvention Sylv'acctes.

Délibération 11/25 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/02/2025

Madame le Maire demande au conseil de voter le projet de procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal du 06/02/2025, transmis par mail le 14/03/2025.

Après délibération, le conseil vote procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal du 06/02/2025, transmis par mail le 14/03/2025.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 12/25 : COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET EAU

Madame le Maire rappelle au conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public.

Elle confirme que les montants et imputations sont conformes au compte administratif tenu en mairie.

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL
	2023	**2024**	**2023**	**2024**	**2024**
Recettes	18 587,88	36 399,19	32 138,67	30 490,85	66 890,04
Dépenses	83 994,43	7 335,31	27 512,32	30 133,37	37 488,68
Solde	-65 406,55	+ 29 043,88	4 626,35	+ 357,48	29 401,36

Après délibération, le conseil vote le compte de gestion :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 13/25 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET EAU

Madame le Maire expose au conseil les dépenses et recettes 2024.

Madame le maire quitte la salle.

Le conseil délibère et vote le compte administratif :

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 14/25 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 BUDGET EAU

Vu les comptes précédents, Madame le maire propose d'affecter les résultats ainsi :

1) Pour l'investissement :
- Report 2023 au compte 001 : 25 072,96
- Solde 2024 : 29 043,88
- Résultat de clôture : **54 116,84**

2) Pour le fonctionnement :
- Report 2023 au compte 002 : 5 530,75
- Solde 2024 : 357,48
- Résultat de clôture : **5 888,23**

Au 001 du budget commune - résultat d'investissement : 54 116,84 €
Au 002 du budget commune - résultat de fonctionnement : 5 888,23 €

Après délibération, le conseil vote la proposition d'affectation des résultats :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 15/25 : COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire rappelle au conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public.

Elle confirme que les montants et imputations sont conformes au compte administratif tenu en mairie.

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL
	2023	**2024**	**2023**	**2024**	**2024**
Recettes	153 712,13	137 638,69	337 292,35	313 246,54	450 885,23
Dépenses	325 650,10	97 166,14	241 603,75	263 296,03	360 462,17
Solde	-171 937,97	40 472,55	95 688,60	49 950,51	90 423,06

Après délibération, le conseil vote le compte de gestion :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 16/25 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire expose au conseil les dépenses et recettes 2024.

Madame le maire quitte la salle.

Le conseil délibère et vote le compte administratif.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 17/25 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 BUDGET COMMUNE

Vu les comptes précédents, Madame le maire propose d'affecter les résultats ainsi :

Pour l'investissement :

- Report 2023 au compte 001 : 31 699,47
- Solde 2024 : 40 472,55
- Ajout du budget EAU clos : 54 116,84
- Résultat de clôture : **126 288,86**
- Reste à réaliser en dépenses : 58 100,00
- Reste à réaliser en recettes : 9 000,00
- Résultat corrigé : 77 188,86

Pour le fonctionnement :

- Report 2023 au compte 002 : 366 093,45
- Solde 2024 : 49 950,51
- Ajout du budget EAU clos : 5 888,23
- Résultat de clôture : **421 932,19**

Au 001 Résultat d'investissement : 126 288,86 €
Au 002 Résultat de fonctionnement : 421 932,19 €

Après délibération, le conseil vote la proposition d'affectation des résultats :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 18/25 : BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire expose au conseil les dépenses et recettes prévues en 2025.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à 332 200 €.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 709 013 €.

Après délibération, le conseil vote la proposition de budget 2025 par nature au niveau des chapitres, sans opération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 19/25 : VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Madame le maire propose donc au conseil de maintenir les taux ainsi :

- Taxe foncier bâti : 21,14 **%**
- Taxe foncier non bâti : 11,85 **%**
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 3,49 **%**

Après délibération, le conseil vote la proposition de taux des taxes locales 2025.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 20/25 : FONGIBILITÉ DE CRÉDITS

Madame le maire rappelle que depuis le basculement en nomenclature M57, l'utilisation de crédits en dépenses imprévues n'est plus possible.
L'alternative à une réunion du conseil en cas de dépassement d'un chapitre budgétaire, est de fixer un taux de fongibilité des crédits qui permets de virer des crédits, à l'intérieur d'une même section, dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelle de la section.
Elle précise que les dépenses de personnel sont exclues de ce dispositif et que chaque virement réalisé sera porté

à l'ordre du jour conseil municipal suivant.

Après délibération, le conseil autorise Madame le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget COMMUNE et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 21/25 : SUBVENTIONS 2025

Madame le maire rappelle au conseil les subventions accordées par la commune aux associations en 2024 et demande au conseil de se prononcer sur les subventions à verser en 2025 :

NOM	2024	VOTE	2025
Adavie - ADMR			**70**
Centre social Arc en Ciel			**0**
APF France handicap			**0**
Chorale Chantemai - Domgermain			**0**
AEIM	70	Pour : 11	**70**
Amicale des donneurs de sang	70	Pour : 11	**70**
Les restaurants du cœur	70	Pour : 11	**70**
Une rose un Espoir	0	Pour : 11	**0**
Scléroses en plaques	70	Pour : 11	**70**
Radio Déclic	70	Pour : 10 Contre : 1	**70**
Familles rurales	70	Pour : 11	**70**
Association Sentiers des Deuilles	75	Pour : 11	**75**
CLCV	100	Pour : 10 Contre : 1	**100**
Institut de cancérologie	70	Pour : 11	**100**
Par Hand 54	70	Pour : 11	**70**
Gazelles 24	0	Pour : 11	**0**
TOTAL	**735**		

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 22/25 : TRAVAUX BOIS ET SUBVENTION

M. GRIS explique au conseil le programme de travaux sylvicoles proposé par l'ONF pour les parcelles 28.i1, 29.i1 et 33.i2 pour un montant des travaux est de 3 580,52 € HT et approuvé en commission le 28/02/2025.

Les travaux consistent à :

- Une intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur des perches en contexte de hêtraie
- Améliorer et diversifier des peuplements post-tempête dans le cadre du changement climatique
- Améliorer et diversifier des peuplements à dominante chêne

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide de 1 790,26 € soit 50 % du montant des travaux auprès de Sylv'ACCTES dans le cadre du projet sylvicole territorial.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à déposer une demande d'aide de 1 790,26 € auprès de Sylv'ACCTES,
- donne toute délégation utile au Maire pour la mise en œuvre de ce dossier,
- autorise le Maire à signer les actes et documents afférents à ce dossier.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 22h35